

DOCUMENTATION ANNEXE

Nous vous proposons ci-dessous une liste d'adresses Web relatives à la problématique de la création de site Web. Nous espérons que cette documentation pourra constituer un complément d'information à la conférence de cet après-midi.

Cette fiche de documentation est disponible en ligne (avec les hyperliens actifs) à l'adresse : <http://www.forumtelecom.org/pv/0302061.pdf>

http://www.veille-citoyenne.be/index.php3?action=page&id_art=9513

Site web : cahier des charges et appel d'offres

« Créer son site web n'est pas chose aisée (et on ne parlera pas ici de technique!). Il faut d'abord être capable d'exprimer ses besoins, les objectifs à atteindre pour mieux rédiger un cahier des charges. Et ensuite lancer un appel d'offres... »

<http://www.awt.be/cqi/fic/fic.asp?fic=fic-fr-J10-1>

Fiche juridique de l'AWT (Agence Wallonne des Télécommunications) consacrée au « Contrat de conception et de création d'un site Web ».

<http://www.awt.be/cqi/fic/fic.asp?fic=fic-fr-P5-1>

Fiche méthodologique de l'AWT (Agence Wallonne des Télécommunications) consacrée à « Travailler avec un consultant dans le secteur TIC »

<http://www.droit.fundp.ac.be/crid/>

CRID (Centre de Recherches Informatique et Droit) : Centre de recherche des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, il se concentre sur le domaine du droit et de l'économie des technologies de l'information (e-commerce, informatique juridique, propriété intellectuelle, etc.)

<http://www.droit.fundp.ac.be/ubiquite/index.html>

La Revue Ubiquité - Droit des technologies de l'information est une revue quadrimestrielle consacrée aux développements du droit des technologies de l'information.

La Revue, née au Centre de Recherches Informatique et Droit (CRID) de la Faculté de droit de Namur, balaye l'actualité du droit des technologies de l'information en allant au-delà d'une approche descriptive. Les contributeurs offrent en effet des

analyses approfondies des questions juridiques auxquelles les praticiens sont confrontés.

Les obligations de conformité et de garantie des vices cachés en matière informatique : le contrat au secours des incertitudes légales et jurisprudentielles, Revue Ubiquité n°11, janvier 2002, Didier Gobert et Étienne Montero.

<http://droit-technologie.org>

Site créé et mis à jour par une équipe de juristes et d'ingénieurs, il présente et analyse l'actualité du droit des T.I.C. en Belgique et à l'étranger.

Vous y trouverez notamment un document de Jean-Paul Triaille, Avocat au barreau de Bruxelles (Lontings & Partners) - Maître de conférence FUNDP), intitulé "Le contrat de création d'un site web (aspects pratiques)", 8 Mars 2001 : http://droit-technologie.org/dossiers/contrat_de_creation_d_un_site_web.pdf

http://www.mineco.fgov.be/index_fr.htm

Site du Ministère des Affaires économiques dont la mission est de stimuler, réguler et protéger l'économie. Le département s'organise en 2 axes : l'élaboration de règles et de normes d'une part, l'application et le contrôle des réglementations, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information, d'autre part.

Dans la rubrique « Société de l'Information », vous trouverez un

Guide à destination des titulaires et concepteurs de site Internet

La brochure co-éditée par le Ministère des Affaires économiques et le Centre de Recherches Informatique et Droit (CRID) des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) de Namur. Elle a pour but, de manière complète et dans un langage clair, d'amener le futur titulaire ou concepteur de site Internet à appréhender les différentes questions soulevées par la création d'un tel site. Ce guide peut être téléchargé (en format pdf) sur le site Internet du Ministère des Affaires économiques :

Version en français :

http://mineco.fgov.be/information_society/entreprises/designers_internetguide/home_fr.htm

<http://www.mrw.wallonie.be/dgtre/multimedia/start.htm>

Vous trouverez dans les annexes du programme « Du numérique au multimédia » de la Région wallonne un exemple de contrat de conception de site Web.

Le FORUM TELECOM® est une initiative de la SPI+ bénéficiant du soutien financier de la Région wallonne et du FEDER.